

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/06/2026 / Délibération N°2026061505

Date de la convocation 08/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juin à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Yves SANIAL	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Laurence EXBRAYAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Tarifs eau et assainissement

Compte tenu des résultats du diagnostic eau potable fait sur la commune, des travaux d'amélioration du réseau devront être faits pour le rendre plus efficace et faciliter son entretien.

De plus pour répondre aux nouvelles exigences de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en matière de subventions, un prix minimum au m3 doit être appliqué aux consommations et la tarification dégressive, pratiquée jusqu'à présent sur la commune, doit être abandonnée.

Ces éléments ont servi de base de travail à la commission du conseil municipal en charge de présenter une proposition de tarifs eau potable et assainissement. Plusieurs points ont été débattus, autant techniques que financiers et les tarifs suivants ont été proposés au conseil municipal :

EAU POTABLE				
Tranche de consommation	Abonnement	Catégorie d'usager		
		Particulier	Industrie Commerce Collectivité	Exploitation agricole
0 – 250 m3	75 €	0,90 €/m3	0,55 €/m3	0,40 €/m3
Sup à 250 m3	75 €	0,90 €/m3	0,55 €/m3	0,40 €/m3
Grand compteur	750 €		0,55 €/m3	

Prix hors taxes.

ASSAINISSEMENT

Tranche de consommation	Abonnement	Consommation
0 – 250 m3	80 €	1,20 €/m3
Sup à 250 m3	80 €	1,20 €/m3
Grand compteur	1 500 €	1,20 €/m3

Prix hors taxes.

	BRANCHEMENTS	EXTENSIONS
Eau potable	750 €	25 € / ml
Assainissement	1000 €	30 € / ml

Prix hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs à compter de la facturation 2027 (consommations postérieures au 1^{er} juillet 2026),
- **AUTORISE** M. Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 22 juin 2026

Le Maire,
M. Philippe BRUNLe Secrétaire de séance,
Mme Laurence EXBRAYAT